



MARCHES PUBLICS

Marché de Services

**« Animation d'ateliers dans le cadre du Plan de Paysage
sur la Communauté de Communes des Monts d'Arrée »**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

INDICATIONS GENERALES – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : Parc naturel régional d'Armorique	Pouvoir adjudicateur : Madame Françoise PERON, Présidente
Adresse : 15 Place aux foires, BP 27	Code postal - ville 29590 LE FAOU
Téléphone : 02.98.81.90.08	Dossier suivi par : L VAUVERT ; MJ LEZENVEN
Télécopieur : 02.98.81.16.30	Adresses de courrier électronique : lise.vauvert@pnr-armorique.fr marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr

Date limite de réception des offres : le mardi 1^{er} septembre 2015 à 12 Heures.

ARTICLE 2 : OBJET – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

A.Type / forme du marché :

Marché de services, à lot unique, passé selon la procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés publics,

Marché exécuté selon les dispositions propres du CCAG de Prestations Intellectuelles en vigueur.

B.Objet du marché :

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Paysage de la Communauté de Communes des Monts d'Arrée, la prestation consiste en un appui technique apporté au Parc dans l'animation des démarches de concertation.

C. Forme du prix :

Prix ferme

Durée de validité de l'offre : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Pas de variante

D. Durée du marché :

Le délai d'exécution de la prestation est fixé à 5 mois (tranche ferme), à compter de la notification du marché qui vaudra ordre de service de commencer la mission.

La durée des tranches conditionnelles sont fixées à 4 mois. Ces 2 tranches ne pourront être affermies que sous réserve des financements obtenus.

E. Condition d'envoi ou de remise des offres :

Date limite de réception des offres : **mardi 1^{er} septembre 2015, à 12 heures (heure limite de dépôt), en aucun cas il s'agit du cachet de La Poste.**

L'offre devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées ci-dessus et dans la page de garde du présent règlement de consultation.

1) Offre remise sur support papier

Les offres sont à adresser au :

Parc naturel régional d'Armorique,
15 Place aux foires, BP 27 – 29590 LE FAOU

Modalités de réponse sur support papier

- Dépôt contre récépissé au bureau du Parc (15 Place aux foires – 29590 LE FAOU),
- Envoi par courrier en recommandé avec accusé de réception
- Mentionner sur l'enveloppe «Animation d'ateliers dans le cadre du Plan de Paysage →» **NE PAS OUVRIR**

2) Offre remise par échange électronique sur la plateforme de dématérialisation

La transmission des candidatures et des offres par voie de dématérialisation est autorisée sur le site www.bretagne-marchespublics.com

F. Pièces à fournir :

- l'acte d'engagement, complété, accompagné d'un dossier complet de mise en œuvre des prestations (devis détaillé par phase comprenant le coût journalier, les frais de déplacement, de reprographie..., la méthodologie proposée et le planning)
- la lettre de candidature et la déclaration du candidat, de chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire, disponible à l'adresse suivante : www.minefi.gouv.fr (thème marchés publics)
- les attestations fiscales et sociales,
- les attestations d'assurances en-cours de validité,
- le cahier des charges, paraphé et signé,
- le règlement de consultation, signé,
- les références professionnelles et compétences de moins de 3 ans sur des opérations similaires ou apporter la preuve de sa capacité,
- une présentation de l'entreprise ou de chaque membre du groupement (moyens mis en œuvre ; appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières).

ARTICLE 3 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

A Modalités des candidatures :

Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint selon les règles du code des marchés publics. Il sera interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

B Jugement des offres :

Ce jugement des offres sera effectué selon les conditions prévues aux articles 52 à 55 du code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1 Coût global de la prestation	40 %
2 Méthodologie proposée (adéquation de la méthodologie, qualité de l'équipe dédiée et l'expérience de chacun des membres de l'équipe dédiée)	60 %

Méthode de notation pour le critère « méthodologie proposée » :

- sous-critère 1 : adéquation de la méthodologie : 20 points /60
- sous-critère 2 : qualité de l'équipe dédiée : 20 points / 60
- sous-critère 3 : expérience de chacun des membres de l'équipe dédiée : 20 points / 60

Les offres de chaque candidat seront analysées, les offres inappropriées au sens du 3° du II de l'article 35 du CDMP seront éliminées.

A la suite de cet examen le pouvoir adjudicateur engagera des auditions avec les candidats présélectionnés qui pourront se dérouler au cours de la semaine 22.

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble.

Les candidats sont avertis que le Pouvoir Adjudicateur attend d'eux la meilleure offre et que la négociation n'est qu'éventuelle. Après classement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Les candidats non retenus en sont informés conformément au I de l'article 80.

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée,

A _____, le _____